

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 2024 – 34

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE SAVOIE

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 novembre 2024 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn Hars, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 14 octobre 2024,

Vu les statuts valides en Assemblée générale du comité départemental de Savoie le 25 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Approuve le principe d'une adhésion du Parc national au comité départemental du tourisme de Savoie

Donne mandat au directeur pour en finaliser les conditions administratives

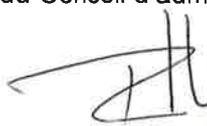
Désigne les représentants du Parc national de la Vanoise avec Samuel CADO en titulaire et Virginie ROCHETTE en suppléante

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2024,

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn Hars


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE